

# **CONSEIL** de **DEVELOPPEMENT**

## **Rapport d'activités** 2021-2022

# SOMMAIRE

<b>Le mot du Président et remerciements</b> .....	3
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>1 Le CODEV c'est quoi?</b> .....	6
<b>1.1 Rôle et missions</b> .....	6
<b>1.2 Histoire</b> .....	9
<b>1.3 Cadre juridique</b> .....	9
<b>1.4 Composition d'un CODEV</b> .....	11
<b>1.5 Focus : le CODEV Paris-Saclay</b> .....	12
<b>1.6 Organisation 2020-2026</b> .....	13
<b>1.7 Fonctionnement</b> .....	14
<b>2 Les travaux 2021-2022</b> .....	16
<b>2.1 Les saisines pour avis</b> .....	17
<b>2.2 Autosaisines</b> .....	22
<b>2.3 Participation, association et coopération territoriale</b> .....	23
<b>3 Projets et perspectives 2023</b> .....	26
<b>« Ils en parlent! »</b> .....	28

## Le mot du Président et remerciements

Ce premier rapport d'activités illustre l'importance du travail effectué par les membres du CODEV depuis son installation le 7 juillet 2021. Il se veut également pédagogique, envers les habitants, élus et services en démontrant l'intérêt de confronter les politiques publiques aux acteurs d'un territoire en les faisant participer à leur élaboration. Et c'est bien là la volonté du CODEV : poser un regard distancé et être force de propositions au service du territoire et de ses élus.

Cette année et demie a également été l'occasion pour le CODEV de se découvrir entre membres et de structurer une organisation de travail. Au nom du CODEV je formule le souhait que nos travaux puissent nourrir vos réflexions et que leur synthèse, ici formulée, retienne toute votre attention et intérêt.

Je tiens, au nom de l'ensemble des membres du Conseil de développement (CODEV) de l'agglomération Paris-Saclay à remercier Monsieur Grégoire de Lasteyrie, le Président de l'agglomération ainsi que l'ensemble des élus et services pour l'accueil, la pédagogie et l'accompagnement du CODEV, tout au long de l'année, nécessaires à la bonne marche des travaux.

Le CODEV remercie également les différents intervenants extérieurs présents lors des ateliers et des conférences thématiques.



**Laurent Munerot**  
*Président du Conseil  
de développement*



## Avant-propos

### L'agglomération Paris-Saclay c'est quoi ?

Le territoire Paris-Saclay est un écosystème attractif en pleine dynamique. Il dispose d'une richesse scientifique digne des plus grands pôles mondiaux et d'un rayonnement majeur au niveau régional, national et international.

Ses nombreux atouts lui confèrent un potentiel avec peu d'équivalents dans le monde, faisant se rencontrer acteurs académiques, centres de recherche et entreprises, mondialement reconnus, favorisant le développement de domaines d'excellence du territoire comme les biotechnologies, les sciences de l'ingénieur ou encore les technologies numériques.

Mais pas seulement...

Le territoire Paris-Saclay c'est aussi un lieu d'expérimentations, de projets toujours plus vertueux au service de ses habitants, avec un Plan Climat Air Énergie Territorial ambitieux, des projets tout aussi ambitieux comme le TWIN 2030 (un jumeau numérique de l'agglomération) : celui-ci s'avère un outil particulièrement efficace pour un aménagement durable du territoire tant en termes de décarbonation, de développement économique équilibré ou encore de mobilités optimisées...

C'est un territoire tourné vers l'avenir prêt à en affronter les enjeux multiples et complémentaires.

**318 308**  
habitants

soit  
**24%**  
de la population  
essonnienne

**180 000**  
emplois

**1<sup>re</sup>**  
agglomération  
de l'Essonne  
en termes d'emplois

**70**  
parcs d'activités

**8<sup>e</sup>**  
cluster  
scientifique et technologique  
de rang mondial

**25 500**  
entreprises

dont professions libérales

**24%**  
des entreprises de  
plus de 10 salariés

**1**  
pôle  
de compétitivité SYSTEMATIC,  
dédié aux deep tech

**1**  
réseau  
CAPITALE FRENCHTECH

# 1

## Le CODEV, c'est quoi ?

Aux côtés des élus et au service d'un territoire, le Conseil de développement est une instance de démocratie participative locale. Elle mobilise les acteurs socio-économiques pour la définition et l'analyse des projets et politiques publiques.

Les Conseils de développement (CODEV) sont mis en place dans les établissements publics de coopération intercommunale (Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, ainsi que dans les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

### 1.1 Son rôle et ses missions

Le CODEV contribue à créer le dialogue entre acteurs divers (élus municipaux, socioéconomiques, personnalités qualifiées) et société civile, sur des questions d'intérêt commun et ainsi à enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général.

« **Un lieu de dialogue  
et de débat** »  
Isabelle Flory,  
Vice-présidente  
du CODEV

## C'est un lieu de réflexion prospective et transversale, permettant d'enrichir et évaluer les décisions et les politiques publiques, mais aussi :

- Un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteur,
- un animateur du débat public territorial,
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

## Un certain nombre de missions du CODEV sont inscrites dans la loi :

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribuer à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable,
- plus généralement, il peut être saisi par les élus ou s'autosaisir sur toute question intéressant le territoire.

## De nombreuses missions complémentaires sont souvent exercées par les Conseils de développement telles que :

- Animer le débat public sur le territoire en créant les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et citoyens,
- partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision,
- mettre en réseau des acteurs sur le territoire,
- porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- valoriser les initiatives et projets sur le territoire, faciliter leur mise en œuvre et leur pérennisation,
- apporter une expertise d'usage,
- former et se former sur les questions intercommunales.

## Le CODEV PARIS-SACLAY vu par ses membres

« Pour les membres du CODEV PARIS-SACLAY, il s'agit de mettre l'intelligence collective au service du territoire par un examen exhaustif des politiques communautaires tout en veillant à leur cohérence à court, moyen et long terme. »

*Isabelle Flory, Vice-présidente du CODEV*

C'est une volonté de co-construction et de contribution toujours positive et bienveillante à l'égard des projets présentés et des services de l'agglomération mobilisés.

Il s'agit d'apporter de la cohérence entre les différents projets, d'être en capacité de prendre de la hauteur, de créer de la transversalité et de poser les questions pertinentes pour challenger les argumentaires.

Être membre du CODEV c'est :

- Avoir une double ou une triple casquette (habitant, salarié, membre associatif ou élu local), et se faire le relais des travaux du codev auprès de chacun de ces écosystèmes,

- entrer dans un réseau qui n'est pas un cercle d'influence,

- d'abord un questionnement : chercher les angles morts des projets, lister les acteurs impliqués... Puis définir des indicateurs et leur suivi, sur toute la durée de vie des politiques mises en œuvre.

« Des ambassadeurs du territoire »

*Laurent Munerot,  
Président du CODEV*

## 1.2 Un peu d'histoire

La création des Conseils de développement est issue de la loi d'Orientation sur l'Aménagement Durable du Territoire n°1999-533 du 25 juin 1999. Ils sont l'expression de la société civile et représentent l'ensemble des forces vives d'un territoire. Ils reflètent la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur l'agglomération.

Non obligatoires avant 2015, les CODEV sont inégalement déployés dans les intercommunalités. Ils se multiplient réellement à partir de 2015 suite à la réforme territoriale imposée par la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Alors même que les CODEV ont activement participé au recueil des doléances citoyennes et à l'animation du Grand débat national suite à la crise des Gilets jaunes, le parlement a projeté de supprimer les CODEV. Grâce à une mobilisation active des conseils, notamment au sein de leur réseau national, la suppression a été évitée mais le seuil d'habitants imposant la création d'un CODEV a été modifié par la loi en 2019. Les CODEV sont désormais obligatoires uniquement pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et optionnels pour ceux de plus de 20 000 habitants.

## 1.3 Le cadre juridique

Les Conseils de développement sont définis par l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les CODEV reposent sur un principe de libre organisation et d'autonomie relative évitant ainsi leur uniformisation et garantissant leur adaptabilité locale. L'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.

La loi invite fortement les collectivités à inventer le profil le plus adapté aux contextes et spécificités locales. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences et des expertises territoriales.

Les fondements juridiques du Conseil de développement reposent sur 3 textes de lois constitutifs :

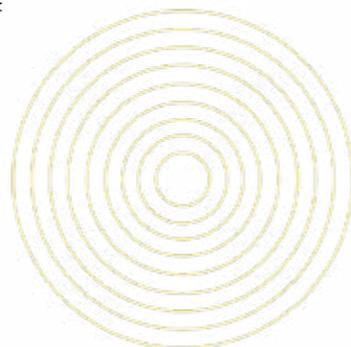
- **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) dite «loi Voynet»** du 25 juin 1999 instaure les Conseils de développement au sein des territoires.

- **Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite «loi NOTRe»** du 7 août 2015 vient conforter l'instance, préciser leur rôle et imposer leur création pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Cette loi a aussi octroyé de nouveaux droits et moyens d'action à cette instance intercommunale.

- **Loi Engagement et Proximité** du 27 décembre 2019 dite «loi Lecornu» qui impose aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter d'un Conseil de développement. Cette instance restant optionnelle pour les intercommunalités en dessous de ce seuil avec la possibilité de créer des CODEV communs mutualisés. Les autres territoires de projet sont également concernés.

Par ces nouvelles dispositions, notamment l'**article L5211-11-2** du CGCT cette loi incite les intercommunalités à interroger, en début de mandat, l'articulation entre action publique intercommunale et participation citoyenne :

- Débat et élaboration d'un pacte de gouvernance.
- Débats et délibérations sur :
  - o les modalités de consultation du Conseil de développement,
  - o les modalités de participation de la population à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'EPCI.



## 1.4 Création et installation du CODEV Paris-Saclay

Consciente de l'intérêt pour une agglomération de se doter d'un tel outil de concertation, l'agglomération Paris-Saclay a, dès 2016, mis en place son Conseil de développement pour la durée de la mandature. Celui-ci a été présidé par Dominique Vernay (ancien président de la fondation de coopération scientifique) durant toute la durée du mandat et était composé de 87 membres.

En 2020, un nouveau CODEV a été institué lors de son Conseil communautaire du 16 décembre 2020. Son ambition : créer un véritable outil au service de la gouvernance territoriale.

« Installé officiellement depuis juillet 2021, après un contexte sanitaire complexe, le CODEV Paris-Saclay est et sera mobilisée pour participer à la construction, l'élaboration et l'évaluation du projet communautaire et de ses différents documents stratégiques, lui permettant de répondre aux enjeux de demain. »

*Grégoire de Lasteyrie, Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay*



Installation officielle du CODEV le 7 juillet 2021 au siège de l'agglomération



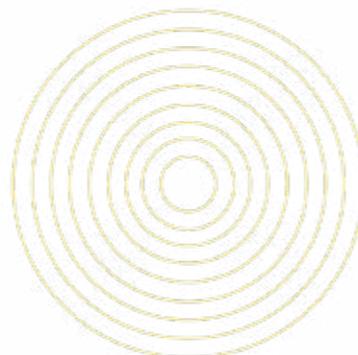
## 1.5 Composition d'un CODEV

Les membres du Conseil de développement sont bénévoles. Ils s'engagent au service du territoire, en donnant de leur temps.

La composition et le nombre de membres varient selon les territoires, en fonction des contextes locaux. Elle est déterminée par délibération du ou des établissements publics ou collectivités concernés et peut être amenée à évoluer dans le temps.

Sur le plan juridique, elle n'est pas encadrée et imposée dans le détail. La loi introduit un principe de diversité des membres, en évoquant des milieux variés : « économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs », sans mentionner de représentation obligatoire ou de membres de droit. La seule interdiction concerne la participation des élus communautaires du territoire.

La composition du conseil doit respecter la parité femmes-hommes et s'efforcer de refléter au mieux la diversité de la société (nature des acteurs, générations, catégories socio-professionnelles,...).



## 1.6 L'organisation 2020-2026 du CODEV Paris-Saclay

Pour le mandat 2020-2026, les membres du Conseil communautaire ont délibéré le **16 décembre 2020 pour instituer un Conseil de développement à l'échelle du territoire de l'agglomération Paris-Saclay.**

### Ce dernier instaure un CODEV constitué 59 membres bénévoles (avec une stricte parité) réparti en 4 collèges :

- Le **collège des territoires** représentant l'ensemble des 27 communes (aucun élu communautaire ne pouvant y siéger) – 1 membre par commune
- Le **collège des forces vives** (entreprises, partenaires économiques, associations agissant sur plusieurs communes de l'agglomération, syndicats, bailleurs,...) – Entre 10 et 14 membres
- Le **collège des institutionnels** (chambres consulaires, organismes scientifiques, de recherche et de formation, ...) – Entre 10 et 14 membres.
- Le **collège des personnalités qualifiées** – Entre 4 et 8 membres

1 Président et 1 Vice-présidente sont paritairement nommés par le Président de l'agglomération pour guider l'action du CODEV.

Ont été nommés pour ce mandat :



→ **Président**  
**Laurent Munerot**  
(collège des personnalités qualifiées)



→ **Vice-présidente**  
**Isabelle Flory**  
(collège des territoires)

« **Avec une volonté : associer tous les acteurs socioéconomiques du territoire mais également les 27 communes, en désignant leur représentant : élu municipal ou associatif.** »

*Laurent Munerot,  
Président du CODEV*

## 1.7 Son fonctionnement

Le Conseil de développement fonctionne selon un **principe de libre organisation et d'autonomie**.

Le Président de l'agglomération saisit officiellement et régulièrement le Conseil pour **avis consultatif**.

Cette saisine est obligatoire sur le projet de territoire, les documents stratégiques et de planification résultant de ce projet ainsi que la conception et l'évaluation des politiques communautaires de développement durable.

Le CODEV possède également un **pouvoir d'auto-saisine**, dont il peut user librement afin de rendre un **avis consultatif** sur toute question et enjeu intéressant le développement du territoire et les compétences de l'intercommunalité.

Enfin, au début de l'année suivante, le CODEV doit produire et présenter son **Rapport annuel d'activité** au Conseil communautaire pour que tous les élus soient informés et puissent en débattre.

Pour mener à bien ses missions, l'agglomération Paris-Saclay met à disposition chaque année, des moyens humains (un animateur, communication,...), matériels (salles, informatiques,...) et financiers (un budget de fonctionnement dédié de 10 000 € en 2021).

Le CODEV dispose d'une plateforme en ligne d'intelligence collective (INTERSTIS) pour mener à bien ses réflexions et ses travaux.

**Sur la base de sa libre organisation  
le CODEV Paris - Saclay a mis en place  
une organisation interne pour le suivi  
de ses travaux ➡**

## Circuit d'un avis ou rapport au sein du CODEV PARIS-SACLAY

### Saisine

Le Président de l'agglomération saisit pour avis le Président du CODEV sur 1 document ou 1 projet

### Auto-saisine

Le Président du CODEV informe la Présidence de l'agglomération de l'auto-saisine en indiquant le sujet et les modalités de notification de l'avis et sa production.



### Plénières en format atelier de travail :

- Présentations des enjeux, défis, problématiques
- États des lieux, diagnostics et bilans
- Auditions et éclairages d'acteurs ou organismes extérieurs
- Interconnaissances et débats éclairés
- Production en intelligence collective et rédaction collaborative du projet d'avis (saisine) ou de rapport (auto-saisine) intégrant des recommandations et propositions constructives, et des indicateurs de suivi



Formalisation et rédaction d'un avis par l'équipe administrative et validation collective du document final par l'ensemble des membres.



Le Président du CODEV signe l'avis ou le rapport et le transmet officiellement au Président de l'agglomération, qui en fera lui-même la transmission au Vice-Président en charge de la thématique abordée.



**Les avis et contributions du conseil de développement sont visés et annexés dans les documents et actes délibératifs de référence.**

Le CODEV de l'agglomération Paris-Saclay se réunit tous les mois sur une thématique dédiée (en annexe l'agenda thématique 2022).

# 2

## Les travaux 2021-2022

Tous les travaux, avis et comptes rendus de séances ainsi que les supports de communication dédiés sont consultables sur le site internet de l'agglomération Paris-Saclay.

Ces informations sont donc accessibles à tous !



[http://www.paris-saclay.com/  
l-agglo/institution/codev-780.html](http://www.paris-saclay.com/l-agglo/institution/codev-780.html)



## 2.1 Les saisines pour avis

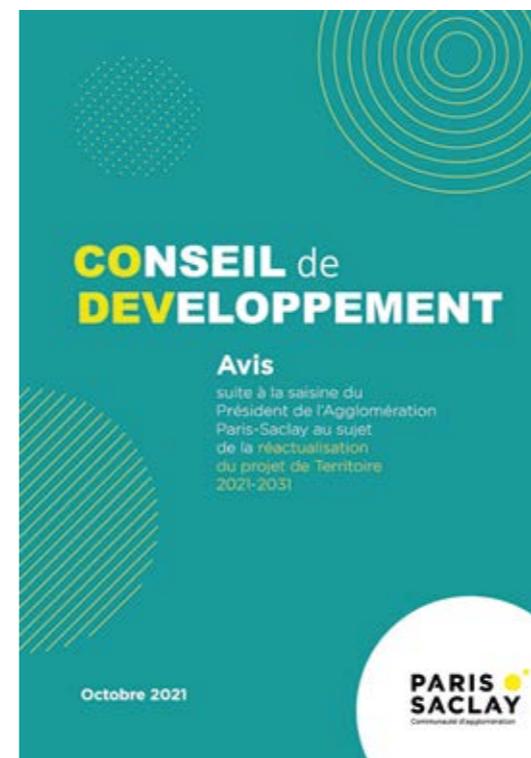
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021

### Projet de territoire

Le premier travail du CODEV a été de formuler un avis sur la réactualisation du Projet de territoire. Les membres du Codev se sont réunis chaque semaine du mois de septembre en ateliers de co-construction.

Après avoir proposé une lecture du territoire en bassins de vie, le Conseil de développement a préconisé des actions et des projets mais aussi appelé à prendre en compte les capacités de résilience du territoire.

Propositions formalisées dans un avis en date du 8 octobre 2021.



[http://www.paris-saclay.com/  
fileadmin/documents/1.\\_L\\_agglo/CODEV/Avis\\_Projet\\_ de\\_territoire\\_CODEV.pdf](http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1._L_agglo/CODEV/Avis_Projet_de_territoire_CODEV.pdf)



NOVEMBRE 2021

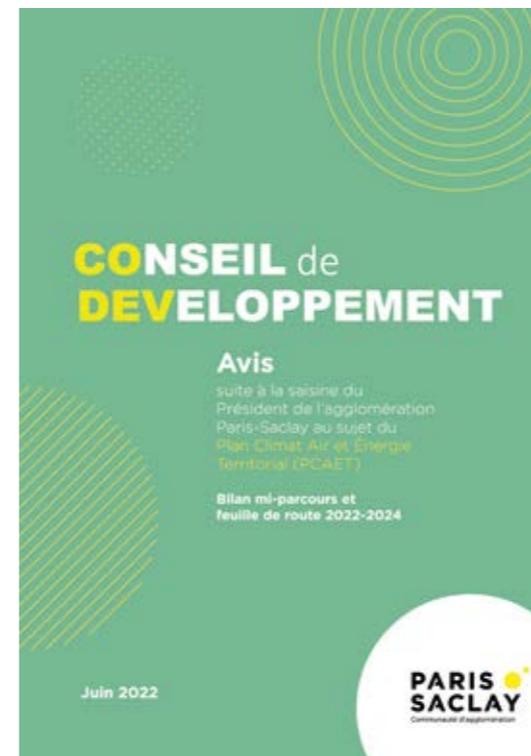
## Gouvernance de la donnée et plateforme de services numériques

Ces travaux, intégrés à la stratégie numérique portée par l'agglomération, n'ont pas encore fait l'objet d'un avis formulé. Il s'agissait d'accompagner les services dans la mise en place d'une plateforme numérique servicielle et la définition des usages et besoins des habitants.

Le CODEV attend avec impatience les séances 2023 qui seront consacrées à la stratégie numérique globale.



[http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1\\_L\\_agglo/CODEV/Synthese\\_atelier\\_plateforme\\_service\\_numerique.pdf](http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1_L_agglo/CODEV/Synthese_atelier_plateforme_service_numerique.pdf)



JUIN 2022

## Bilan mi-parcours du PCAET (Plan climat Air et Énergie Territorial). 2 ateliers de co-construction, et d'échanges avec les services.

Le Codev a formalisé un plan d'action et surtout émis une préconisation essentielle et transversale :

À l'heure où le GIEC présente son dernier rapport, ces questions sociétales et de résilience territoriale sont au cœur des préoccupations des habitants et doivent être traitées plus largement. Ainsi, elles doivent être intégrées dans le cœur du projet de territoire ainsi qu'en préalable et dans l'ensemble des projets, études et politiques communautaires. C'est dans ce cadre seulement que la résilience écologique, économique et sociale du territoire se réalisera.

Préconisations formalisées dans un avis en date de juin 2022.



[http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1\\_L\\_agglo/CODEV/avis\\_codev\\_PCAET\\_num.pdf](http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1_L_agglo/CODEV/avis_codev_PCAET_num.pdf)



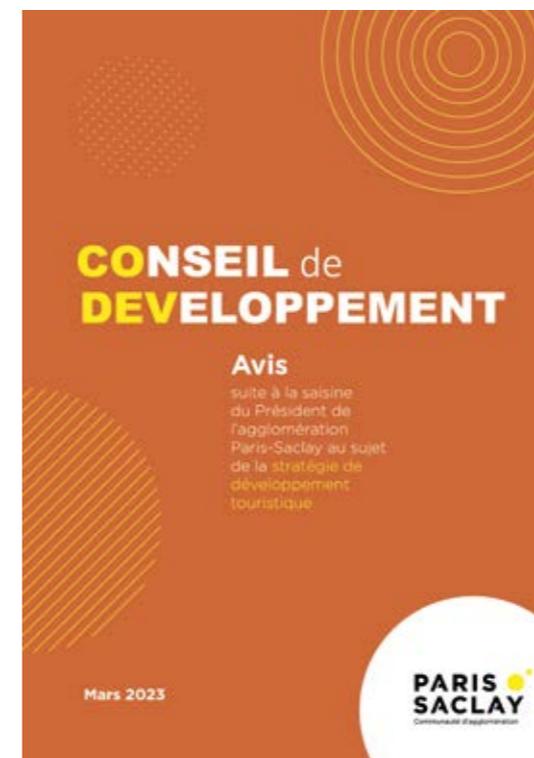
FÉVRIER À JUIN 2022

## Stratégie de développement commercial

L'objectif de ces ateliers était de présenter la mission dans sa globalité et de proposer de nouveaux usages pour nos centralités (centre-villes, pôles commerciaux, etc.), par profil type d'habitant/persona (séniors, génération Z, familles et les actifs)

Le CODEV a proposé le développement d'aménagements, de services et de solutions adaptés aux besoins des habitants et usagers du territoire par profil type (jeunes, actifs, familles,...)...., mais a aussi ajouté des axes de réflexion transversaux, identifiant des complémentarités entre les différents profils (par exemple liens intergénérationnels,...)

Ces propositions ont été formalisées dans un avis en date Juin 2022.



OCTOBRE À DÉCEMBRE 2022

## Stratégie touristique

Le CODEV a proposé un plan d'actions concret, en affirmant des pré-requis indispensables :

- Avoir une approche exemplaire : impacts environnementaux des projets et actions mis en place ;
- Avoir une approche inclusive et penser aussi à l'accueil des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap ;
- Avoir une offre adaptée à l'ensemble des publics et pour certaines thématiques (scientifiques notamment) ne pas la réserver aux seuls initiés ;
- Avoir une cohérence avec la marque Paris-Saclay, à la fois innovation/scientifique, et en pointe sur l'ambition écologique et climatique.

Ces propositions ont été formalisées dans un avis en date du février 2023.



[http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1.\\_L\\_agglo/CODEV/Avis\\_Strategie\\_de\\_developpement\\_commercial.pdf](http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1._L_agglo/CODEV/Avis_Strategie_de_developpement_commercial.pdf)



[http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1.\\_L\\_agglo/CODEV/avis\\_codev\\_strategie\\_touristique.pdf](http://www.paris-saclay.com/fileadmin/documents/1._L_agglo/CODEV/avis_codev_strategie_touristique.pdf)



## 2.2 Autosaisines

### Juillet 2022 - Mobilités - transports :

Les mobilités sont au cœur des problématiques du territoire et un enjeu pour les élus, les habitants et les acteurs économiques.

C'est dans cet esprit que les membres du CODEV ont souhaité se saisir et aborder ce sujet lors d'une séance dédiée.

Politique éminemment complexe, cette séance a été l'occasion d'échanger avec les services et le Vice-président de l'agglomération en charge de cette question, en préalable à une séance de travail programmée en 2023, qui viendra alimenter la stratégie communautaire en matière de mobilités.

## 2.3 Participation, association et coopération territoriale

### Conférences

**2 juin 2022** : stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale pour l'OIN Paris-Saclay,

Présentée par la direction du développement durable de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

**18 octobre 2022** : participation à la conférence « Les territoires et la transition énergétique » par Systematic

### Contributions à d'autres politiques publiques

Participation de membres du CODEV aux ateliers de travail mis en place pour la réalisation :

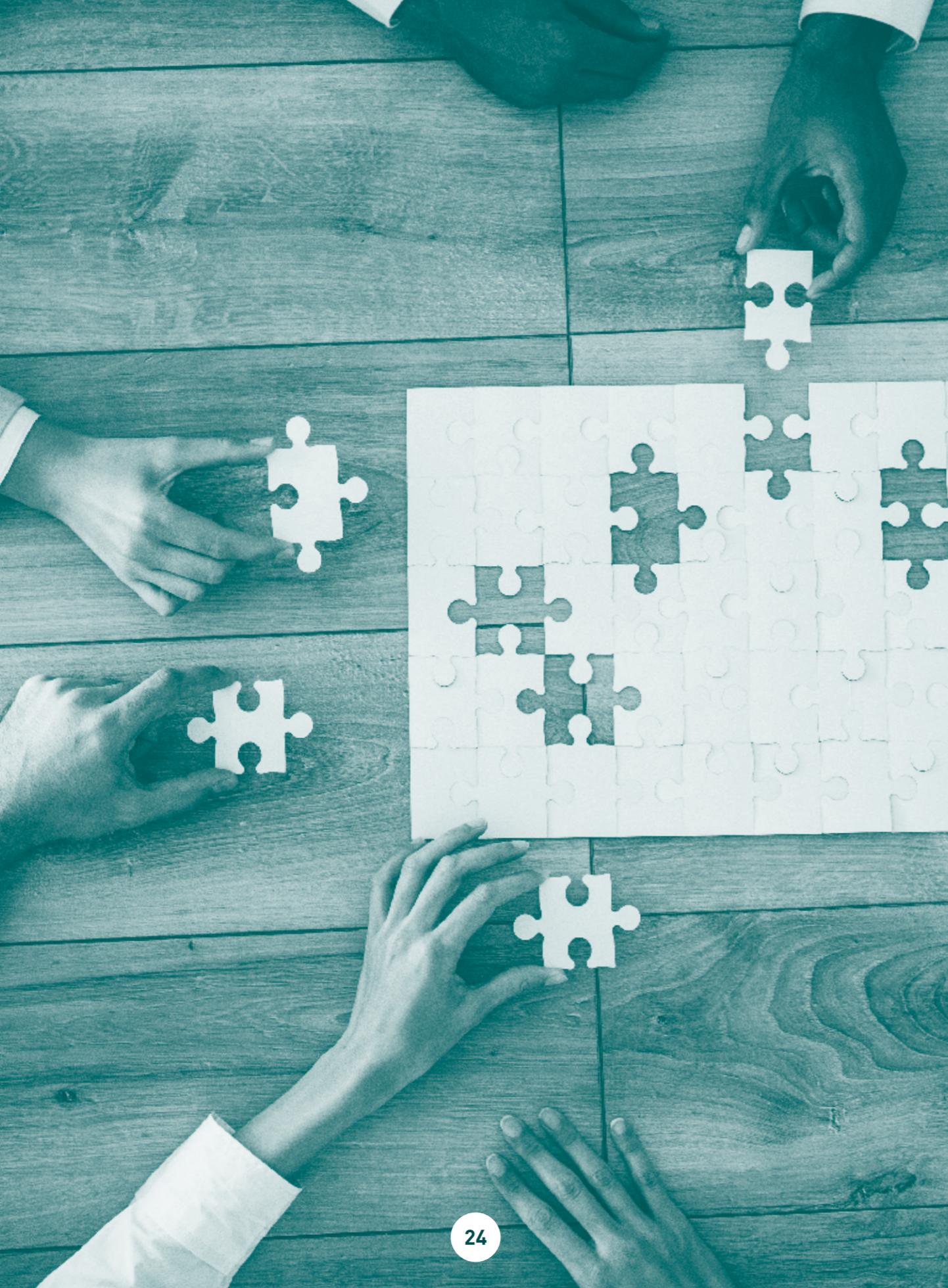
- du schéma régional de développement économique (SRDEII);
- du schéma régional d'enseignement supérieur (SRESRI);



Vous pouvez retrouver toutes les infos et supports sur : <https://systematic-paris-region.org/retour-sur-les-challenges-de-la-transition-ecologique-des-territoires-le-passage-a-lechelle/>



Avis à retrouver sur le site de l'agglomération : <http://www.paris-saclay.com/l-agglo/institution/codev-780.html>



## Coopération

### Adhésion du CODEV Paris-Saclay à la CNCD (Coordination nationale des conseils de développement)

« Amorcée en mars 2002 à Lyon à l'initiative de Jacques Moulinier, Président du Conseil de développement du Grand Lyon, la Coordination nationale des Conseils de développement est un réseau ouvert à tous les conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence – pays, PETR, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou encore métropole.

Depuis notre création, elle a mené de nombreuses réflexions en collaboration étroite avec ses adhérents et en lien avec les interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif et citoyen. Ce travail permet une réflexion mutualisée, dans un environnement mêlant réformes territoriales, besoin d'une démocratie locale renouvelée et appel à la participation citoyenne. » (Source CNCD)

Pour les CODEV c'est l'occasion de partager des bonnes pratiques et d'avoir accès aux grandes réformes à venir.

**7 novembre 2022** : Journée nationale de la CNCD, sur le thème : « S'accorder pour mieux composer ensemble un futur démocratique » avec le CESER (Conseil Économique et Social de la Région Île-de-France), le CESE (Conseil Économique, Social et environnemental) et en présence d'Olivier VERAN, Porte-parole du Gouvernement qui est revenu sur le Conseil National de la refondation.

Retrouvez l'actualité de la CNCD sur :  
<https://conseils-de-developpement.fr>

Retrouvez l'actualité du CESER sur :  
<https://www.ceser-iledefrance.fr>  
et du CESE sur :  
<https://www.lecese.fr>



# 3

## Projets et perspectives 2023

### Les thématiques de saisines déjà planifiées

- ➔ Schéma directeur Île-de-France – SDRIF-E
- ➔ Schéma directeur cyclable communautaire
- ➔ La politique sportive communautaire
- ➔ Le schéma directeur de l'énergie communautaire
- ➔ Le guichet unique de la rénovation
- ➔ L'adaptation aux changements climatiques
- ➔ L'économie circulaire
- ➔ La stratégie de développement économique communautaire et sa gouvernance territoriale

### Les thématiques d'auto-saisines déjà planifiées

- ➔ Politique de l'habitat - PLH
- ➔ Politiques santé
- ➔ L'innovation et la formation
- ➔ La fresque du climat et du numérique
- ➔ Plan communaux de sauvegarde



### Les conférences déjà validées

- ➔ Présentation du projet du Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE) en construction sur le Campus Urbain (Secteur Corbeville) à Orsay
- ➔ Conférence du SHIFT PROJECT sur «la résilience des territoires» en partenariat avec les services de l'agglomération.

# Ils en parlent!

**Q** Connaissez-vous les CODEV avant d'être nommé et quel regard portez-vous à présent sur cette instance et son rôle vis-à-vis du territoire ?

**R** « J'avais conscience du rôle essentiel de pilotage et de concertation joué par le CODEV sur le territoire. Depuis que j'en suis membre, j'apprécie davantage encore le caractère ouvert et collégial de cette instance. Le CODEV propose une animation collective et des interactions de qualité mixant les points de vue des acteurs du développement économique : élus locaux, chambres consulaires, chefs d'entreprise, associations, experts. »

**Jean-Marc Morandi, membre du collège des institutionnels et élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.**

**Q** « J'ai découvert le CODEV en 2021. Un ami m'avait décrit le Codev comme étant « le CESE de la communauté d'agglomération », faisant le lien entre les instances « législatives » et les citoyens, une assemblée représentative des citoyens.

**R** Après presque 2 ans de fonctionnement, je constate que cette comparaison à l'échelle de l'agglomération est tout à fait juste : nos trois collèges (Territoires, entreprises et associations, institutionnels) portent un regard, des propositions et des avis complémentaires sur les projets et les initiatives de l'agglomération. C'est une instance d'expression démocratique de la société civile qui enrichit les travaux ! »

**Fatima Bakhti, membre du collège des territoires et représentante de la ville de Villiers-le-Bâcle et de la société NOKIA**

**Q** Comment décririez-vous votre rôle et votre action en son sein ?

**R** « J'ai réalisé et apprécié que les avis - une fois reformulés par les responsables du CODEV - soient transmis et annexés comme partie prenante officielle de la délibération, ce qui est une reconnaissance du travail. Il est parfois frustrant de ne pouvoir approfondir les sujets, de ce fait la mise en place de groupes de travail thématiques internes à l'agglomération (numérique, transition écologique et mobilités) permettront aux membres du CODEV d'être partie prenante aux côtés des services et élus de l'agglomération. Une opportunité de justement mieux comprendre les enjeux et de rendre plus opérationnelles certaines suggestions du CODEV. »

**Guy Bonneau, membre du collège des personnalités qualifiées et Président de L'association pour l'insertion Sociale par l'Habitat.**

**Q** Comment décririez-vous le fonctionnement de ce groupe ?

**R** « Le Codev est une instance ouverte au débat, respectueuse de l'expression de chacun. J'y trouve une grande bienveillance. Il n'y a pas d'enjeu de posture ou de pouvoir, il y a des points de vue qui comptent et que l'on écoute. »

**Fatima Bakhti, membre du collège des territoires et représentante de la ville de Villiers-le-Bâcle et de la société NOKIA**

**R** « La diversité des profils qui composent le CODEV en fait sa principale richesse, cela nous permet d'ouvrir les discussions avec des points de vue complémentaires. D'autant que chaque participant arrive, au-delà de son collège d'appartenance, avec ses multiples ancrages dans le territoire (professionnel, personnel, associatif...). Les échanges se font toujours en toute bienveillance et dans l'idée d'être le plus constructif possible. Les retours que nous avons sur le travail mené sont également très importants et nous montrent que les services de l'agglomération sont preneurs des avis émis par le CODEV ce qui maintient un niveau d'implication et de motivation au sein du groupe. »

**Elisabeth Bussenault, membre du collège des forces vives et Vice-Présidente de la CPME Essonne en charge de l'entrepreneuriat au féminin.**

**Q** Quelle thématique vous a le plus particulièrement marqué sur cette première année et pourquoi ?

**R** «*Durant la première année, j'ai beaucoup apprécié le travail sur le Projet de Territoire en début de mandat. Au cours de plusieurs ateliers collaboratifs, nous avons pu échanger et découvrir la diversité des territoires et de leurs vécus. En peu de temps, nous avons fait des propositions concrètes qui sont venues enrichir le projet. Je trouve que ce travail initial a permis au Codev de trouver ses marques et de bien appréhender notre diversité.*»

**Fatima Bakhti, membre du collège des territoires et représentante de la ville de Villiers-le-Bâcle et de la société NOKIA**

**R** «*Si l'analyse du projet de territoire a été fondateur pour la constitution du groupe et de ses méthodes de travail, c'est avec le sujet du PCAET ( Plan Climat Air Énergie du Territoire) que le groupe a vraiment compris son rôle et sa responsabilité: à savoir être capable de prendre du recul et d'évaluer la cohérence de tous les projets qui lui étaient soumis ou dont il s'était saisi avec ces objectifs primordiaux, dans le souci du bien commun (au-delà des enjeux locaux, ou de filière..). Et aussi de se donner pour règle de ne jamais oublier de s'ancrer dans le réel du territoire, et de proposer des actions concrètes, pragmatiques et positives, ainsi que des mesures d'évaluation ! L'engagement de chacun au sein du groupe a été ainsi renforcé par cette dynamique, et par l'accueil qu'elle a rencontré auprès des services et des décideurs de l'agglomération !*»

**Isabelle Flory, Vice-Présidente du CODEV, membre du collège des territoires et représentante de la ville de Villejust**

**R** «*La thématique qui m'a le plus marquée a été le tout premier travail sur le projet de territoire car nous avons été fortement impliqués dès le départ avec une fréquence de réunions élevée. Je pense que c'est ce qui nous a permis de faire connaissance, de constituer un groupe et de comprendre l'utilité de ce CODEV.*»

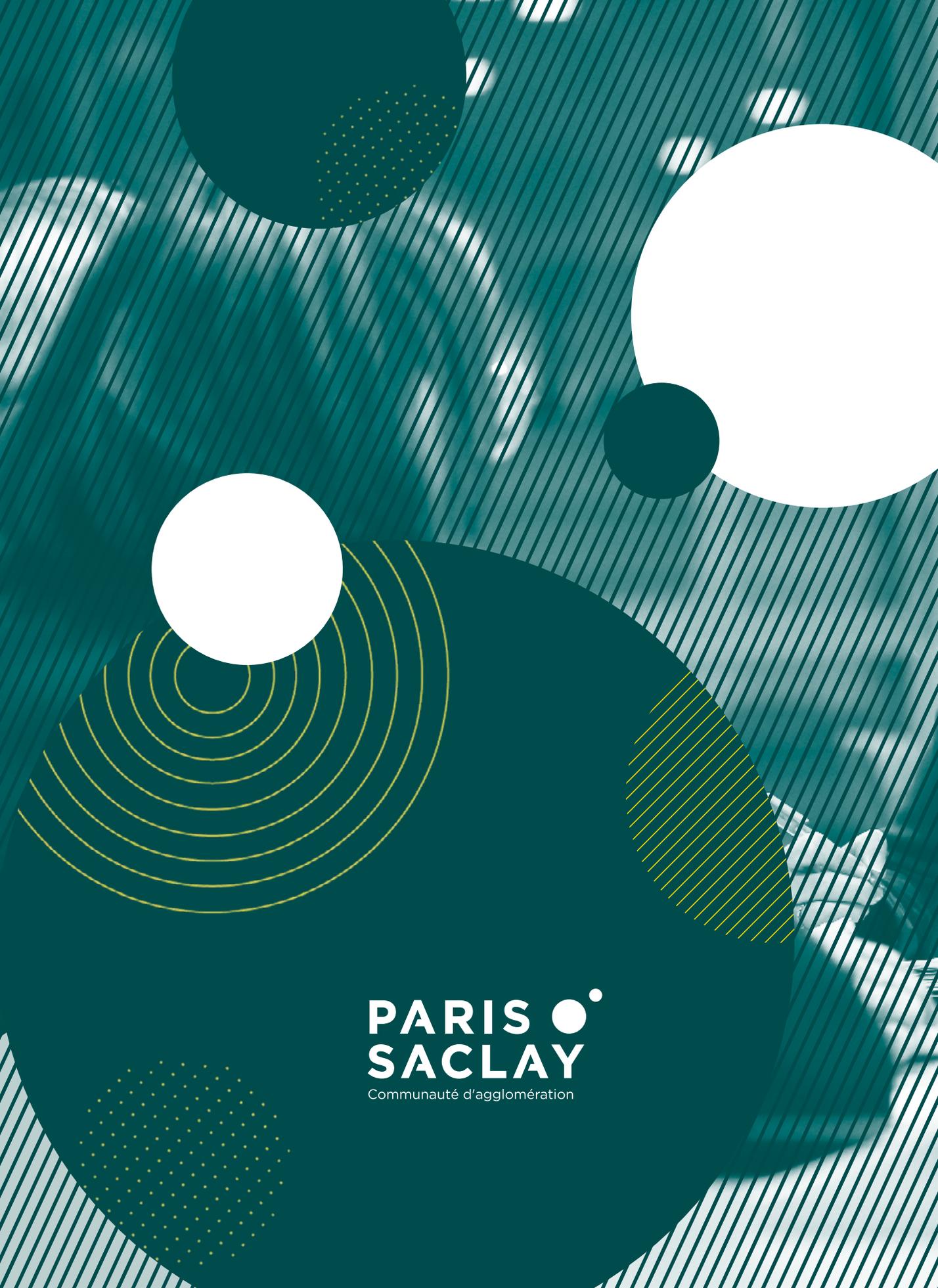
**Elisabeth Bussenault, membre du collège des forces vives et Vice-Présidente de la CPME Essonne en charge de l'entrepreneuriat au féminin.**

**Conseil de développement  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY**

**Coordination/rédaction :** Stéphanie CLEMENÇON

**Conception graphique :** Marie MARTY

**Crédits photos :** Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Getty Images



**PARIS ●  
SACLAY**  
Communauté d'agglomération